CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MARS 2025 ORDRE DU JOUR SYNTHETIQUE



I. ADMINISTRATION GENERALE

- > <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur le Maire
- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2025.
- 2) Modalités de vote des délibérations relatives aux nominations et représentations par le Conseil Municipal.

II. FINANCES

- ➤ <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur LIEVENS
- 3) Approbation du Compte Financier Unique 2024
- 4) Affectation du résultat d'exploitation 2024.
- 5) Bilan de la politique foncière de la Ville : Pour information du Conseil Municipal.
- 6) Fiscalité locale 2025 : vote des taux.
- 7) Budget Primitif 2025: Ville.
- > RAPPORTEUR : Monsieur le Maire.
- 8) Subventions 2025 aux Associations.

III. ADMINISTRATION GENERALE

- > <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur le Maire
- 9) Signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour l'hébergement des travailleurs saisonniers.
- 10) Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage du département du Pas-de-Calais 2025-2030 : Avis du Conseil Municipal.

IV. PERSONNEL

- > RAPPORTEUR : Monsieur le Maire
- 11) Modification du tableau des effectifs.
- 12) Rémunération du personnel vacataire : Modification.

V. VOIRIES ET RESEAUX

- > RAPPORTEUR: Monsieur DUVAL
- 13) Convention avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics de distribution d'électricité pour la rue du Maréchal Leclerc.

VI. URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX

- > RAPPORTEUR: Monsieur DUVAL
- 14) Installations classées Demande d'enregistrement par la société « Les pêcheries des Hauts-de-France » pour la régularisation de son activité de transformation et de négoce de poissons à Boulogne-sur-Mer : Avis du Conseil Municipal.
- > RAPPORTEUR : Monsieur le Maire
- 15) Cession à l'amiable du site d'hébergement du Mont de Couppes.
- 16) Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'une aire de stationnement pour camping-cars : Attribution.
- 17) Exploitation de la plage naturelle de Le Portel Délégation de Service Public en vue des sous-traités d'exploitation des zones 4 et 9.

VII. SUBVENTIONS - CADRE DE VIE - DEVELOPPEMENT DURABLE

- > RAPPORTEUR: Monsieur LEDEZ
- 18) Réfection du centre social Espace Carnot : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.
- 19) Politique de la ville contrat de ville : demandes de subventions 2025.
- > <u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur le Maire
- 20) Façades architectures et couleurs porteloises : Subventions communales.
- > <u>RAPPORTEUR</u>: Monsieur COPPIN
- 21) Passage de la ville à 30 km/h : Amélioration de la sécurité et de la qualité de vie : <u>Information au Conseil Municipal</u>.

VIII. TEMPS DE L'ENFANT

- > RAPPORTEUR : Monsieur LEPRETRE
- 22) Adhésion au Club Olympe CDOS 62.
- 23) Signature d'une convention entre la Commune et l'Etoile Sportive Saint Michel Le Portel Côte d'Opale « E.S.S.M. ».

- 24) Signature d'une convention de partenariat pour la pratique du sport de haut niveau entre la Commune et la Société Anonyme Sportive Professionnelle Etoile Sportive Saint Michel (S.A.S.P. E.S.S.M. LP CO).
- 25) Signature d'une convention de partenariat entre la Commune et le Stade Portelois.
- 26) Signature d'une convention de participation au développement du sport entre la Commune et l'association l'Amicale le Drapeau.

IX. CULTURE

- > <u>RAPPORTEUR</u> : Madame LENGAGNE
- 27) Signature d'une convention entre la Commune et l'association la Musicale Porteloise.
- 28) Convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour l'accès des bibliothèques structurantes aux services de la Médiathèque départementale.
- X. COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE Délibération n°2020-52 du 11 juin 2020.
 - > RAPPORTEUR : Monsieur le Maire
 - ✓ Cession de gré à gré d'un bien mobilier.
 - ✓ Bal des Margats organisé le mercredi 5 mars 2025.
 - ✓ Sortie au parc d'Astérix à Paris le dimanche 29 juin 2025.
 - ✓ Sortie à Koézio à Lille le vendredi 21 février 2025.